

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 75 Autorisation donnée à l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie (Universcience) de déposer toutes les autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à l'installation d'une structure éphémère destinée à accueillir des activités pédagogiques et scientifiques dans le jardin Caroline Aigle du parc André Citroën (15e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie (Universcience) à déposer toutes les autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à l'installation d'une structure éphémère destinée à accueillir des activités pédagogiques et scientifiques en rapport avec ses missions d'intérêt général, dans le jardin Caroline Aigle du parc André Citroën à Paris 15^e ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

En vue de l'installation d'une structure éphémère dans le jardin Caroline Aigle du parc André Citroën à Paris 15° destinée à accueillir des activités pédagogiques et scientifiques en rapport avec ses missions d'intérêt général, l'Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie (Universcience) est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisation administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation de son projet.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO